

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale réaffirme que la formation de la main-d'œuvre est une compétence du Québec qui doit demeurer le maître d'œuvre dans ce domaine, sans condition préalable;**

**Qu'elle exige du gouvernement péquiste qu'il initie avec diligence des démarches afin de former des alliances avec les autres provinces canadiennes de même qu'avec tous les partis représentés à la Chambre des communes;**

**Que le gouvernement presse le gouvernement fédéral de renouveler l'entente Canada-Québec sur le marché du travail 2008-2014 selon les modalités actuelles et renonce par ailleurs à sa décision de mettre fin au crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 28 MARS 2013.**

Québec, ce vingt-huitième jour de mars 2013

  
**MICHEL BONSAINT**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale